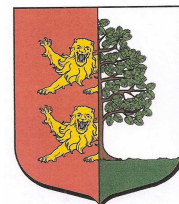


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018



Date de convocation : 05/02/2018
Date d'affichage : 05/02/2018

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.
Étaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – P.DERLY – T.NEYT
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : C.CRETE (Pouvoir à Y.LE HIR) -J.MAZUEL -V. LE GALL

Michel ROSSET a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2017.

PROPOSITION DE RETROCESSION A LA COMMUNE DU FOSSE DE LA PARCELLE DES CONSORTS DERLY

Vu la demande des consorts DERLY, propriétaire de la parcelle cadastrée en section D n° 560, située en face de la salle des fêtes de rétrocéder à la commune le fossé présent sur la parcelle,
Considérant que le fossé a pour fonction de récupérer une partie des eaux pluviales en provenance du centre bourg du village,

Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir entretenir ce fossé pour un bon écoulement des eaux pluviales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 6 voix POUR et 2 abstentions (P.DERLY et H.DANJOU) décide :

- D'accepter la rétrocession pour l'euro symbolique de ce fossé d'une largeur de 6m à partir de l'exutoire sur une longueur de 18m et de 4m en fin de fossé soit environ 90 m² (à préciser par un géomètre)
- Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des propriétaires.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte auprès du notaire.

Arrivée de M. Jean-Claude GEFFROY à 21h00

POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2018 :

M. le Maire présente synthétiquement les résultats provisoires du compte administratif 2017. Il informe le conseil que le Département par le biais du contrat avec les territoires réaffirme sa volonté d'accompagner les communes dans leur projet d'investissement et charge la Communauté de communes de recenser les projets structurants pour les 3 années à venir. M. le Maire demande par conséquent aux conseillers de mener une réflexion sur des investissements sur la période 2018 à 2021.

Parmi les investissements programmés pour 2018 :

- Pose de 3 lampadaires chemin de derrière la chartreuse et remplacement du lampadaire

sur la place du jeu de battoir.

- Enfouissement des réseaux rue du bois moulin et ruelle du Fort

M. le Maire propose d'établir un 1^{er} devis pour le remplacement des vitres de l'Eglise par des vitraux. Des subventions de l'Etat et du Département sont possibles pour financer cette opération.

D'autres investissements en matière de sécurité ou sécurité routière pourraient être envisagés, notamment de la vidéosurveillance, création de chemin piétonnier, création de stationnements...

Les dernières tranches d'enfouissement pourraient être programmées (rue du jeu de battoir et rue de la garenne puis ferme de la guérite à la salle des fêtes.)

Dans le cadre de l'agenda programmé d'accessibilité, un aménagement piétonnier accessible aux personnes à mobilité réduite pourrait être créé pour rendre la Mairie mieux accessible.

En matière de sécurité incendie, une nouvelle réglementation de 2017 n'oblige plus les petites communes à avoir un débit de 60 m³ /heure pour son réseau incendie. Le réseau d'Authavernes est par conséquent aux normes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fibre optique : M. le Maire rappelle que 20 millions d'Euros sont consacrés au déploiement de la fibre sur le territoire de la Communauté de communes avec prise en charge par cette dernière de 2,5 millions d'Euros. Ce seront 190 millions d'Euros investis pour le Département de l'Eure. La fibre devrait être accessible pour les habitants en fin d'année 2018 avec un coût de raccordement de 70 €.
- Festival du Vexin : l'Eglise d'Authavernes accueillera un concert le 3 juin prochain à 16h30. Au programme saxophone et accordéon.
- Circulation rue de la groute : la rue est régulièrement bloquée par la charge et décharge de véhicules. M. le Maire recherche une solution de décentralisation de l'activité.
- Taxe d'habitation : M. le Maire rappelle la loi prévoyant l'exonération de taxe d'habitation pour 80 % des foyers. L'Etat compensera au moins jusqu'en 2020 la commune sur la base du produit 2017 avec gel pour les années suivantes. Toutes les maisons construites en 2017 et celles actuellement en construction ne dégageront aucune recette en terme de taxe d'habitation ou de compensation correspondante. M. le Maire fait observer que la commune n'aura donc pas les recettes attendues.
- Lotissement les Gardénias : M. le Maire informe le conseil de la plainte de riverains lors de la rotation des camions des constructeurs dans le lotissement. Un courrier leur a été adressé leur demandant d'adapter leurs engins à la configuration des lieux.
- Présence verte : M. le Maire présente brièvement le dispositif d'alerte destiné aux personnes âgées leur permettant par un bip d'alarme de prévenir un central lors d'un problème comme une chute ou autre. La commune peut participer financièrement à l'abonnement en déterminant certains critères. Une présentation plus approfondie sera faite lors d'un prochain conseil.

La séance a été levée à 22h30.